

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****N°03/2025**

Date convocation	: 03/03/2025
Nombre de conseillers	
En exercice	: 07

Présents	: 06
Votants	: 06

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de mars à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire, Président.

Présents : Mesdames GAL Françoise, RIPOLLÈS Mireille, MONNIER Claudette.

Messieurs : LARROQUE Marc, président, CAFFORT Gérard, DE PASSOS Martinho.

Procurations : de Mme FONTENEAU Véronique à Mme MONNIER Claudette.

Absents :

Secrétaire de séance : MONNIER Claudette.

OBJET : Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Salinelles ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011.	charges à caractère général	4 327,40
012.	Charges de personnel et frais assimilés	250,00
	TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 577,40
70.	produits des services, du domaine et ventes divers	116,67
75.	autres produits de gestion courante	4 963,53
	TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	5 080,20

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**502,80**

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID :030-213003064-20250318-032025-CCAS - BF

Résultats antérieurs reportés 1586,47

Résultats cumulés 2 089,27

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du centre communal d'action sociale de la commune de Salinelles, budget M57.
- DIT de reporter à nouveau en recettes de fonctionnement au 002 les résultats de l'excédent de fonctionnement du CCAS 2024, soit 2 089,27 €
- D'AUTORISER Monsieur le président à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

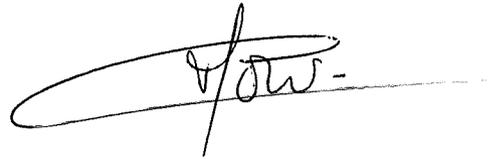
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Gérard CAFFORT



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID :030-213003064-20250318-032025-CCAS -- BF